



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 août prochain, à 20h00, au Complexe multifonctionnel Whissell, sis au 530 de la rue Charles-Auguste-Montreuil, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la piscine projetée dans la cour avant alors que selon le règlement de zonage no.31-00, à l'article 9.3.1., toute piscine doit être construite ou installée dans les cours latérales et arrière;

Emplacement du lot : 5653172

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le 7 août **2018**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 10^e jour de juillet 2018.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



M^{me} Marie-Claude Choquette